



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 5 AVRIL 2012 -

Etaient présents : M. JOURDAN, Mme BANZO, Mme JONES, Mme OLLIER, M. POUMAREDE, M. ROGER, M. BALLESTA, Mme BOUCHIBA, M. HOYAUX, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ARCELIN, Mme BABIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, M. BERRICHON, Mlle BITEAU, M. BOUDET, M. BOUILHAC, M. PREVOT, Mlle DAVID, Mlle FAULON, M. GANGUE, Mlle GENTIL, Mlle MARTINEZ, Mlle MOSKOWSKI, M. PINONCELY, M. ROLLIN.

Etaient représentés : M. BAILLON, Mme DUFOURCET, M. RAGOT, M. ROUISSI, M. GUEZENNEC.

Etaient invités : M. RAMBAUD.

Le président JOURDAN ouvre la séance à 9h10. Il propose aux élus de faire mutuellement connaissance en se présentant brièvement. Il rappelle que l'article 8 des statuts de l'université détermine la qualité de 3 des 4 personnalités extérieures du CEVU : un représentant de la Communauté Urbaine de Bordeaux, un représentant de la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux, un proviseur de lycée désigné par le Recteur. Seule la 4ème personnalité est proposée *intuitu personae*. Les statuts de l'université prévoient les modalités de cette élection : élection par les conseils au scrutin à un tour à la majorité relative des votants. Les candidatures peuvent être présentées par le Président ou par 1/3 des membres du conseil. Les candidatures présentées par 1/3 des membres du conseil doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Générale des Services au moins 8 jours avant la réunion des conseils où l'élection de l'*intuitu personae* est à l'ordre du jour. Il précise que nous n'avons pas reçu de proposition de la CUB, ni venant de la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux dont les instances sont en cours de renouvellement. Nous avons seulement reçu la candidature du proviseur du Lycée Magendie de Bordeaux. En ce qui concerne notre « *intuitu personae* », Monsieur le Président propose M. Albert KLEIN Directeur de l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux. Il demande s'il y a des remarques.

M. POUMAREDE déplore que les membres du Conseil n'aient pas été informés, avant le déroulement de celui-ci, des noms des personnes que le Président comptait proposer au vote comme membre extérieur *intuitu personae* et VP CEVU. Il rappelle le droit à l'information des membres du Conseil, nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci et fondement de la vie démocratique dans notre université. Alors que l'ensemble des listes s'étaient engagées durant la campagne électorale en faveur d'une plus grande transparence et d'une meilleure information des collègues, et notamment des membres des Conseils, il



regrette de voir ainsi l'opacité régner dès la première séance du CEVU sous la nouvelle Présidence. Dans ces conditions, il appelle à voter blanc dans l'élection de la personnalité extérieure proposée par le Président".

Le président JOURDAN précise que sur 4 personnalités trois ne sont pas désignés par Bordeaux 3. Il ajoute que seul Monsieur le Recteur nous a transmis le nom de son représentant. Enfin, en ce qui concerne pour l'intuitu personae, nous avons eu une réponse seulement mardi. Il demande si les conseillers désirent procéder à un vote à bulletin secrets. En l'absence de réponse il propose de passer au vote.

I - DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Le président JOURDAN propose de passer au vote sur la « intuitu personae ».

Votants	: 33
Abstention	: 1
Blancs/nuls	: 13
Contre	: 0
Pour	: 19

➔ ***Le CEVU adopte la candidature de Monsieur Albert KLEIN comme « intuitu personae ».***

II - DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT CEVU

M. JOURDAN rappelle statuts de notre établissement et propose la candidature de Madame Linda LAWRANCE.

Mme LAWRANCE se présente aux conseillers. Elle précise qu'elle est arrivée à Bordeaux 3 il y a 25 ans comme lectrice après des études de sciences politiques et de français. Au bout de 2 ans elle a intégré l'IAE de Bordeaux et obtenu un DESS en GRH et droit du travail. Après quelques années en entreprise elle a voulu retourner à l'enseignement par goût du contact avec les étudiants et aussi pour partager sa culture et sa langue. Elle a donc passé un DEA et l'agrégation d'Anglais. Parmi 3 universités, elle a choisi Bordeaux 3 où elle est revenue avec beaucoup de plaisir, en 98, sur un poste de Prag multimédia. Son temps était partagé entre enseignement et développement des TICE au sein de ce qui a été, à l'époque, l'UFR des pays anglophones. Elle a participé à la mise en place de logiciels, des laboratoires de langues, des salles multimédia et du premier tableau blanc interactif. Elle a également enseigné dans les masters pros où les TICE ont joué un rôle dans le renouvellement de la pédagogie et ce qui lui a permis de tisser des liens avec le monde professionnel et d'utiliser ses connaissances. Elle a été sollicitée en 2008 pour être chargée de mission TICE pour l'université et elle a mis en place l'Espace TICE, un dispositif d'accompagnement pour les enseignants et enseignants-chercheurs qui souhaitent utiliser les nouvelles technologies.

En avril 2010, elle est venue renforcer l'équipe en place en tant que vice-présidente déléguée aux formations. Elle a participé à la mise en place du plan « réussite en licence », à la nouvelle offre de formation et ce malgré toutes les difficultés liées au budget et au manque de postes. Malgré la lourdeur de cette période, elle pense avoir beaucoup appris, dans le respect et le dialogue avec les équipes de formation. Pour elle, le CEVU doit être un lieu de réflexion, de proposition autour de toutes les questions qui touchent à la vie étudiante et aux études, de dialogue et de concertation



Son champ d'expertise est vaste et la liste n'est pas exhaustive:

- le calendrier universitaire, le calendrier des examens, la charte des examens ;
- la validation des conventions, des nouveaux diplômes ;
- le suivi de notre offre de formation initiale et continue et son évolution ;
- l'insertion professionnelle ;
- les bilans d'activité du POSIP (Pôle Orientation - Stages - Insertion Professionnelle), DIVU ((Direction Vivre à l'Université), des RI, de la DE, de la FAD, de la FC, de la semaine de rentrée par exemple ;
- le suivi des projets et dispositifs lancés cette année comme l'évaluation des formations ou les actions de formation personnelle ;
- et enfin à la mise en place de l'arrêté licence de 2011 pour la rentrée 2014.

De plus, elle rappelle que l'équipe, s'est engagée lors de la campagne à agir pour tous les étudiants en situation particulière :

Elle propose de mettre en place un dispositif d'accompagnement pour les étudiants en régime spécial (dispensé d'assiduité). En 2010-11 660 étudiants en première année de licence étaient dispensés (par exemple 20% de l'effectif en anglais, c'est-à-dire 126 étudiants ; 21% en histoire c'est-à-dire 96 étudiants ; 13% en histoire de l'art c'est-à-dire 51 étudiants). A nous de concevoir le dispositif qui correspond à la formation – en respectant les spécificités de chaque formation et en travaillant avec les UFR, les départements, les équipes de formation et les représentants des étudiants.

Elle s'engage à aider les étudiants n'ayant pas le niveau requis, comme ceux issus des bacs pro et techno qui constituent aujourd'hui 20% de notre population étudiante en L1. Il faudra se pencher sur ces étudiants car leur taux de réussite est de 13% et de 16% malgré un taux de présence aux examens de 76%, et réfléchir à la manière de les aider à suivre efficacement les cours et obtenir un diplôme.

En raison de la complexité et du nombre des dossiers à traiter, une formation des conseillers (les dates seront fixées avec les conseillers lors des premiers CEVU).

Elle ajoute que lors du prochain CEVU sera proposé un calendrier prévisionnel afin de mieux répartir et mieux équilibrer les ordres du jour évitant ainsi des CEVU interminables. Ce calendrier sera transmis également aux Responsables Administratifs et directeurs d'UFR qui pourront ensuite caler les conseils et réunions d'UFR. Ce calendrier comportera une date butoir pour la remise des documents afin que les ordres du jour soient envoyés quinze jours avant le CEVU et les documents 8 jours avant. Le Conseil d'Administration se tiendra, dans la mesure du possible, une semaine après le CEVU – pour laisser le temps aux conseillers d'étudier les documents émanant du CEVU.

La commission de la pédagogie sera constituée rapidement et doit permettre la préparation du CEVU.

La commission mixte pédagogie et recherche travaillera sur les points suivants :

- sur le sens du mot Recherche dans les UFR ;
- sur les liens entre les étudiants de masters et les doctorants ainsi que les enseignements communs et mutualisés possibles.

Enfin, elle dit qu'il faudra améliorer la communication au sein de notre communauté et l'accès à l'information, tant pour les personnels de l'université que pour les étudiants.

Elle assure que c'est avec enthousiasme qu'elle travaillera avec tous les acteurs pour améliorer le fonctionnement de notre université et les conditions de vie et d'études.

M. POUMAREDE s'adresse au Président J-P Jourdan et au Directeur Général des Services de l'Université pour leur demander solennellement de reporter d'au moins une semaine le vote visant à désigner le VP CEVU. Il relève en effet trois irrégularités dans la convocation et le déroulement du CEVU qui sont à ses yeux de nature à entacher de nullité l'élection ce jour-même du VP et estime qu'il est dommage qu'il en soit ainsi, alors qu'une telle élection est un moment important qui engage a priori l'université pour les 4 prochaines années. Géraud Poumarède détaille ensuite les trois irrégularités qu'il a relevées : 1) L'élection du VP CEVU aurait dû faire l'objet d'une convocation spécifique adressée à l'ensemble des membres du CEVU (Elus et personnalités extérieures) et non d'un simple



additif à une convocation émise antérieurement et adressée aux seuls membres élus ; 2) L'élection de la personnalité extérieure et celle du VP CEVU devraient faire, ce jour 5 avril 2012, l'objet de deux séances distinctes, la première limitée aux seuls membres élus, la seconde à tous les membres. Or Géraud Poumarède constate que les deux élections vont se dérouler au cours de la même séance, à laquelle n'ont été régulièrement convoqués que les seuls membres élus et sur la feuille d'émargement de laquelle ne figurent que ces derniers. Très clairement, le VP CEVU ne sera l'élu que des membres élus du Conseil et non de l'ensemble du Conseil comme il le devrait, ce qui sera une cause de nullité de son élection. 3) Le délai minimal de 8 jours prévu par les statuts pour la convocation du CEVU n'a pas été respecté pour au moins un membre de celui-ci : M. Klein qui vient d'être élu personnalité extérieure intuitu personae du Conseil a le droit, comme tout membre du Conseil, à un délai d'information et de convocation minimal de 8 jours. On ne pouvait exiger qu'il soit présent à peine élu, comme on ne pouvait présumer de son élection avant qu'elle n'ait eu lieu. Pour toutes ces raisons, Géraud Poumarède, qui ne comprend pas les raisons d'une telle précipitation, en appelle encore une fois à la raison, à la sagesse et à la rigueur administrative du Président et du Secrétaire Général pour que l'élection du VP CEVU soit reportée d'une semaine afin qu'elle puisse se dérouler dans les conditions minimales de régularité. Il appelle à voter blanc si l'élection devait être maintenue".

M. RAMBAUD rappelle les termes de l'article 8 des statuts de l'université relatifs aux intuitu personae : *les candidatures peuvent être présentées par le Président ou par 1/3 des membres du conseil. Les candidatures présentées par 1/3 des membres du conseil doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Générale des Services au moins 8 jours avant la réunion des conseils où l'élection de l'intuitu personae est à l'ordre du jour.* Il confirme l'absence de propositions par les élus de ces 2 conseils. C'est donc sur la base de constat que, compte tenu d'un mode de scrutin à la majorité relative des votants, qu'un additif à la convocation de ces conseils a été adressé aux élus leur signifiant l'inscription à l'ordre du jour de l'élection du VP du conseil. Il annonce avoir contacté plusieurs services juridiques d'universités qui ont confirmé, compte tenu de ces éléments, la validité de la procédure.

Le président JOURDAN précise que dans cette affaire la chancellerie des universités a également été consulté.

Mme BABIN regrette que l'élection du VP CEVU n'ait figuré à l'ordre du jour du conseil que sous la forme d'un simple additif.

Le président JOURDAN propose de passer au vote du VP CEVU.

Votants	: 34
Abstention	: 0
Blancs/nuls	: 22
Contre	: 0
Pour	: 12

⇒ Le CEVU rejette la candidature de Madame Linda LAWRANCE.

Le président JOURDAN dit qu'il faut procéder à un deuxième tour. Il propose de passer à un vote.

Votants	: 34
Abstention	: 0
Blancs/nuls	: 15
Contre	: 0
Pour	: 19

⇒ Madame Linda LAWRANCE est élue VP CEVU.



III - QUESTIONS DIVERSES

Le président JOURDAN rappelle que le président de l'Université peut désigner des chargés de mission parmi les personnels et étudiants de l'Université pour effectuer des missions permanentes et temporaires. Il souligne que normalement seul le Conseil d'Administration doit être informé de ces désignations mais qu'il souhaite informer le CEVU de la nomination de Valérie KOCIEMBA comme chargé de mission à la formation continue. Il signale que le prochain CEVU aura lieu le 3 mai.

Mme BABIN souhaite savoir si Mme KOCIEMBA va aussi s'occuper de la FAD.

Le président JOURDAN signale que l'ancien chargé de mission gérait la formation continue, la FAD et l'UE Langues. Il pense que ce type d'organisation n'est plus souhaitable et que chaque mission devra être distincte.

Mme BANZO souligne qu'une réunion de la commission pédagogique est également prévue le 3 mai et que le Président ou le VP doit y être présent.

M. RAMBAUD signale que la date de convocation à cette réunion a été modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 H 50.

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN